Avis d'achat sur bon de commande N° 40/2026/EACCE

L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : **FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONSOMMABLES INFORMTIQUES**.

Consistance de la prestation : **FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DE L'EACCE**.

N°	Désignations / caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité
1	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR XEROX (OEM), RÉF. 106R03622, POUR WORKCENTRE 3345 – MINIMUM 8 000 PAGES	U	2
2	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. 51B00A0, POUR MS317DN – MINIMUM 2 500 PAGES	U	4
3	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. 58D5X00, POUR MS825DN MINIMUM 35 000 PAGES	U	3
4	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. B2300A0, POUR B2338 MINIMUM 3 000 PAGES	U	3
5	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. 55B2000, POUR MS431 MINIMUM 3 000 PAGES	U	3
6	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. CF237A (37A), POUR LASERJET ENTERPRISE M607 MINIMUM 11 000 PAGES	U	3
7	CARTOUCHE D'ENCRE COULEUR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR CANON (OEM), RÉF. CL-446, POUR PIXMA TS3140	U	2
8	CARTOUCHE D'ENCRE NOIRE D'ORIGINE CONSTRUCTEUR CANON (OEM), RÉF. PG-445, POUR PIXMA TS3140	U	2
9	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. 20N0H10, POUR CS331	U	2
10	TONER MAGENTA D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. 20N0H30, POUR CS331	U	2
11	TONER CYAN D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. 20N0H20, POUR CS331	U	2
12	TONER JAUNE D'ORIGINE CONSTRUCTEUR LEXMARK (OEM), RÉF. 20N0H40, POUR CS331	U	2
13	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. W1336X (336X), POUR LASERJET MFP M42625DN MINIMUM 12 000 PAGES	U	3
14	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. CF244A (44A), POUR LASERJET PRO M15A	U	1
15	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. W1470A (147A), POUR LASERJET ENTERPRISE M612	U	2
16	TONER NOIR D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. W2300A (230A), POUR COLOR LASERJET PRO 4203DN	U	3
17	TONER CYAN D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. W2301A (230A), POUR COLOR LASERJET PRO 4203DN	U	3
18	TONER MAGENTA D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. W2303A (230A), POUR COLOR LASERJET PRO 4203DN	U	3
19	TONER JAUNE D'ORIGINE CONSTRUCTEUR HP (OEM), RÉF. W2302A (230A), POUR COLOR LASERJET PRO 4203DN	U	3

-Chaque concurrent est tenu de présenter prospectus, notices ou autres documents techniques illustrant les spécifications des consommables informatiques proposés le cas échéant.
-Les concurrents sont tenus de présenter, tout document justificatif permettant d'attester que les toners proposés sont neufs, originaux et fabriqués par le constructeur de la marque de l'imprimante concernée.
-Prospectus, notices ou autres documents techniques ou justificatif doivent être envoyée au plus tard le **20/11/2026 à 12h00**, soit par :

- Email à : **achats@mfoodex.ma ;**
- ou déposée à la Division Achats à l'adresse suivante : EACCE siège sis à Route d'El Jadida-Lissasfa, Rond-point Azbane à proximité d'Hôtel Zénith – Casablanca.
- Toute offre déposée postérieurement à la date limite ne sera pas acceptée.

• **Le jugement des offres se fera en 2 étapes :**

1ère étape :

- Une étude de conformité des prospectus, notices ou autres documents techniques sera réalisée sur la base des spécifications techniques des consommables proposés par rapport aux exigences demandées ;
- Les toners compatibles, reconditionnés, remanufacturés ou contrefaits ne seront pas acceptés.
- Le maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier l'authenticité des consommables proposés et livrés auprès du fabricant ou de son représentant agréé. Tout produit dont l'authenticité n'est pas établie ou qui ne respecte pas les exigences précitées pourra être rejeté et devra être remplacé aux frais du titulaire, sans coût supplémentaire pour le maître d'ouvrage.
- La non-conformité des spécifications proposées aux exigences demandées entraine l'écartement de l'offre.
- Les concurrents qui n'ont pas présentés les prospectus, notices ou autres documents techniques ou justificatifs seront écartés ;

2ème étape : Le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante sera retenu.

- **Lieu d'exécution :**
 - EACCE Siège : Route d'El Jadida-Lissasfa, Rond-Point Azbane à proximité d'Hôtel Zénith - **Casablanca,**
- **Délai d'exécution : dix (10) jours** à compter du lendemain de la date de signature du bon de commande.
- **Condition d'exécution :**
 - Les toners proposés devront porter la marque du constructeur, apposée de manière permanente sur le corps du consommable, notamment par gravure ou marquage industriel d'origine, et non par simple étiquette ajoutée.
 - Leur emballage devra également comporter les références et les éléments d'identification du fabricant.
 - Toute livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés.
 - Les frais d'emballage, de transport et d'assurance sont à la charge du prestataire.
 - L'enlèvement et le remplacement des articles défectueux ou déclarés non conformes incombent également à la charge du prestataire.
- **Réception définitive :**
 - La réception définitive sera prononcée après fourniture, livraison et test de bon fonctionnement des consommables informatiques et une fois les prestations sont déclarées satisfaisantes.
- **Pénalité de retard :**
 - A défaut, par le prestataire, d'avoir terminé les prestations objet de l'avis d'achat sur bon de commande dans les délais prescrits, l'EACCE appliquera d'office et sans préavis préalable une retenue de deux et demi (2,5) pour mille, du montant total du bon de commande, par jour calendaire de retard. Le montant des pénalités sera plafonné à 8 % du montant du bon de commande.
 - L'application de ces pénalités ne libère en rien le prestataire de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il a souscrites au titre du présent avis sur bon de commande.
 - L'EACCE se réserve le droit d'annuler le bon de commande sans droit aux dommages et intérêts, une fois les pénalités de retard atteignent le plafond visé ci-dessus.
- **Résiliation du bon de commande :** Le bon de commande passé en vertu du présent avis d'achat peut être résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable dans les cas suivants :
 - Défaut d'exécution dans les délais impartis ;
 - Non-conformité de la prestation réalisée et le défaut de son remplacement par le prestataire.
- **Conditions de règlement :**
 - Le paiement reste conditionné par la présentation d'une facture en quatre (4) exemplaires et de l'attestation du RIB déposé au bureau d'ordre de l'EACCE contre accusé de réception.
- **Date et heure limite de réception des devis des concurrents : le 20/11/2026 à 12h00.**

Les devis doivent être déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions et selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé des finances.

Les devis doivent mentionner la dénomination ou l'identité du concurrent et son adresse, le numéro d'inscription à la taxe professionnelle, le relevé d'identité bancaire et, le cas échéant, le numéro d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.